

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Jeudi 6 avril, à 8 h. 1/2 du soir dans le préau de l'école communale des garçons, boulevard du midi

Réunion Publique

Messieurs les Conseillers municipaux démissionnaires sont priés d'y assister pour rendre compte de leur Mandat et donner publiquement aux électeurs les motifs de leurs démissions.
M. Hennape y assistera également.
M. le Député et M. le Conseiller général ont été priés par M. Hennape d'assister à cette réunion.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS
GROUPE SOCIALISTE DE NANTERRE

Vendredi 7 avril, à 8 h. 1/2 du soir au préau des écoles des garçons

Réunion Publique

Audition des Candidats

RÉPONSE

à la Grande Affiche jaune

Le Comité réactionnaire prétend, dans son affiche, que notre système financier craque de toutes parts, que les impôts s'alourdissent, que les budgets ne s'équilibrent plus !
J'oppose le DÉMENTI LE PLUS FORMEL à ces allégations trompeuses.

Cette année, ainsi que le relate la lettre de M. le Directeur des Contributions directes de la Seine, insérée dans le compte rendu officiel de la Séance du Conseil du 26 Mars (qui sera apposé aujourd'hui sur les murs de la ville), l'impôt communal se trouve DIMINUÉ, mais, par contre, l'impôt d'Etat a augmenté en raison des non-valeurs produites par suite des nombreuses locations vacantes ce qui, par l'impôt de répartition, fait retomber nécessairement sur l'ensemble des contribuables le montant des non-valeurs.

Ce fait se reproduit dans les communes voisines et les Maires viennent de faire connaître au public, par voie d'affiches, les mêmes raisons que j'indique. Nos adversaires trompent donc le Public.

Pour le Conseil Municipal :
Le Maire,
A. HENNAPE.

RÉPONSE aux Conseillers démissionnaires

A la date du 3 Mars, les Conseillers municipaux démissionnaires ont voté à l'unanimité, moins une voix, les deux Groupes scolaires et la Salle de réunions.

Le 12 Mars, ils ont offert par lettre, à M. le Préfet de la Seine, leur démission collective s'il approuvait ce qu'ils avaient voté le 3 Mars.
Le 15 Mars, sans tenir compte de leur injonction, M. le Préfet a approuvé la délibération du 3 Mars, et l'enquête au grand jour, sollicitée par moi sur l'ensemble des projets, a été ouverte.

Samedi soir, en réunion publique, salle Macquet, avenue Félix-Faure, les démissionnaires rappelaient qu'ils avaient voté la Salle des Fêtes, mais qu'ils ne la voulaient pas sur la place de la Fête.

ÉLECTEURS,
En présence de ces contradictions, vous apprécierez le sérieux de cette querelle, qui, au fond, n'est qu'un prétexte pour agiter le pays au grand détriment des intérêts communaux.
Vous jugerez cette conduite.

A. HENNAPE.

RÉPONSE au Comité Réactionnaire

Une affiche du Comité réactionnaire patronnant les Conseillers démissionnaires a publié le prétendu résultat de la réunion de samedi soir, chez M. Macquet, avenue Félix-Faure (ancienne avenue de Puteaux), prétendant que les Citoyens présents à cette réunion avaient dit :
— Des écoles, OUI ; une salle des fêtes, NON !
Effectivement, les membres du Comité réactionnaire, seuls, venus du centre de Nanterre, criaient : « Des écoles, OUI ; une salle des fêtes, NON ! »

L'ordre du jour suivant, qui nous a été remis par le Secrétaire de la réunion et voté, à une MAJORITÉ ÉCRASANTE contre les démissionnaires, dément formellement cette assertion.

Voici cet ordre du jour :

ORDRE DU JOUR
de la Réunion publique du Plateau de Nanterre
Les Citoyens électeurs de la commune de Nanterre, réunis en séance publique au Plateau de Nanterre, salle Macquet, avenue

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 1899

(SUITE)
Rapport de la Commission de Voirie

La parole est ensuite donnée à M. Caroni, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission de voirie.
M. Caroni lit une lettre où M. Heymann, offre gratuitement à la commune le sol de la rue du Parc, compris entre les rues du Parc et Chanzy, laissant à celle-ci le soin de la mettre en viabilité ; les eaux ménagères et autres provenant des habitations à construire sur cette voie seraient absorbées par des puisards dans chaque propriété.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis de ne pas accepter cette offre, les puisards offrant une "toute d'inconvénients pour l'hygiène ; elle a décidé de demander au Conseil de n'accepter cette rue que quand elle sera en état de viabilité avec la pente nécessaire à l'évacuation de toutes les eaux, sans puisards dans les habitations.

Le Conseil adopte les conclusions de la Commission.

M. Caroni lit une proposition de M. Fournier, propriétaire, 69, rue de St-Germain, offrant à la commune la voie qu'il a faite dans sa propriété et qui relie la rue Saint-Germain à la rue Thomas-Lemaitre.

Sa largeur est de 8 mètres dont 5 pour la chaussée et 1 m. 50 pour chaque trottoir, elle est pourvue d'une grosse canalisation en tuyaux Boulton de 0 m. 30 de diamètre destinée à recevoir toutes les eaux pluviales et ménagères, qui se déverse dans l'égoût de la rue Saint-Germain.

Les bordures en grès sont neuves, les caniveaux sont en pavés neufs, posés sur mortier à chaux hydraulique, et le reste de la chaussée se compose d'un empierrement en cailloux de 0 m. 23 d'épaisseur, compressé au cylindre à vapeur.

Cette lettre se termine par l'offre de cette rue, laissant à la charge de la commune les frais d'éclairage qui se fera au moyen de trois réverbères, lesquels seront installés par les soins et aux frais de l'entrepreneur ou propriétaire et des frais du lavage des caniveaux.

La Commission est favorable à l'acceptation de cette rue.

Le Conseil sur la proposition de son président accepte cette rue et vote des remerciements au propriétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 1899

(SUITE)
Rapport de la Commission de Voirie

La parole est ensuite donnée à M. Caroni, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission de voirie.
M. Caroni lit une lettre où M. Heymann, offre gratuitement à la commune le sol de la rue du Parc, compris entre les rues du Parc et Chanzy, laissant à celle-ci le soin de la mettre en viabilité ; les eaux ménagères et autres provenant des habitations à construire sur cette voie seraient absorbées par des puisards dans chaque propriété.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis de ne pas accepter cette offre, les puisards offrant une "toute d'inconvénients pour l'hygiène ; elle a décidé de demander au Conseil de n'accepter cette rue que quand elle sera en état de viabilité avec la pente nécessaire à l'évacuation de toutes les eaux, sans puisards dans les habitations.

Le Conseil adopte les conclusions de la Commission.

M. Caroni lit une proposition de M. Fournier, propriétaire, 69, rue de St-Germain, offrant à la commune la voie qu'il a faite dans sa propriété et qui relie la rue Saint-Germain à la rue Thomas-Lemaitre.

Sa largeur est de 8 mètres dont 5 pour la chaussée et 1 m. 50 pour chaque trottoir, elle est pourvue d'une grosse canalisation en tuyaux Boulton de 0 m. 30 de diamètre destinée à recevoir toutes les eaux pluviales et ménagères, qui se déverse dans l'égoût de la rue Saint-Germain.

Les bordures en grès sont neuves, les caniveaux sont en pavés neufs, posés sur mortier à chaux hydraulique, et le reste de la chaussée se compose d'un empierrement en cailloux de 0 m. 23 d'épaisseur, compressé au cylindre à vapeur.

Cette lettre se termine par l'offre de cette rue, laissant à la charge de la commune les frais d'éclairage qui se fera au moyen de trois réverbères, lesquels seront installés par les soins et aux frais de l'entrepreneur ou propriétaire et des frais du lavage des caniveaux.

La Commission est favorable à l'acceptation de cette rue.

Le Conseil sur la proposition de son président accepte cette rue et vote des remerciements au propriétaire.

Cabinet de M. Edouard Lambert
18, Boulevard du Levant 18
NANTERRE

VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

A LOUER, pour le terme d'avril, grande Maison avec Parc, pouvant convenir à nombreuse famille. — Ecurie et remise.
On pourrait s'entendre pour la location en meublé pour la saison.

ON DEMANDE à louer pour le terme d'avril, Maisons de 600 à 1000 fr. avec petit Jardin.

ON DEMANDE à louer en meublé pour la saison. Condition à débattre.

A VENDRE, petite Maison de rapport, 4 logements composés de : grande cuisine, 3 grandes pièces et pièce de débarras. Location : 1.500 fr.

A VENDRE, Maison de campagne, bien située, grand jardin. On traiterait à 25.000 fr..

LOCATIONS
Pour le terme d'avril, grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices ; au 1^{er}, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard ; au 2^e, 6 chambres de dom., Bellevèze ; Jardin boisé de 4000 m. — 3.000 fr.

S'Adresser, 18, boulevard du Levant

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES
PRÊTES A L'EMPLOI
pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles, Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide

PEINTURES AU VERNIS
LA RÉSISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances

PEINTURE PORCELAÏNE — Peinture pour tuyaux de poêles

URALDA se. e véritable PEINTURE ÉMAIL
VERNIS ÉMAIL À FROID. SICCATIF POUR PARQUETS

ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCRES, etc.

CARBURE DE CALCIUM
Pour Appareils et Lanternes

DAZEVILLE 17, rue du Bois
NANTERRE

NE PAS CONFONDRE, retenir l'adresse exacte : 17 RUE DU BOIS

GROS LOT : 500.000 FRANCS
(Pour tous et à la portée de tous)

Pour 5 francs on reçoit 5 numéros part. tirage 15 avril prochain, des PANAMA
A LOTS avec PRIME et SURPRISE, 1 lot de 500.000 fr., 1 lot de 100.000 fr.,
2 lots de 10.000 fr., 2 lots de 5.000 fr., 5 lots de 2.000 fr., 50 lots de 1.000 fr.,
61 lots gagnants. — Copropriété des titres. Sécurité absolue.
Ecrire de suite à BRESSOUX frères, banquiers, 58, rue de Maubeuge, PARIS.

PRÊTS sur signature à toutes personnes solvables, 4 0/0, rien d'agence. Ecrire : l'Immobilier, 45, rue Rochecouart, PARIS.

MAGNIFIQUE AFFAIRE
A VENDRE Un terrain de 2,300 m. situé avenue Rochegude, avec 45 m de façade, entouré murs et grille sur le devant. — S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal.

FAMILLE honorable prendrait chez elle, en pension, petit rentier, monsieur ou dame, ou ménage. — Chambre confortable. — Vie de famille. — S'adr. au bureau du journal.

ON DEMANDE une Concierge sans enfants. — S'adresser 25, rue du Docteur-Foucault.

USINE A GAZ DE RUEIL

PERSONNE désirerait prendre nourrisson ou jeunes enfants en garde. — S'adresser au bureau du journal.

Jeune fille, au courant de la couture, demande des journées, de préférence chez couturière. S'adr. 18 bd du Levant.

Pensionnaire est demandé dans honorable famille, Maison confortable, grand jardin. S'adr. au bur. du jour.

A VENDRE OMNIBUS DE FAMILLE 6 places. S'adresser, 6 boulevard de la Malmaison, à RUEIL (Seine-et-Oise).

Bachelet père
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
67, rue du Chemin-de-Fer

Leçons de machine à écrire et de sténographie, par une dame sténographe.
Copies à la machine, 0 fr. 30 c. la page. — S'adresser au bureau du journal

Mr & Mme PERARDEL
AGENCE DE Vente et Location DE MAISONS
33, Boulevard du Couchant

Grand Magasin de chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FAUMONT
MAUMONT Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité et le bon goût et leurs prix modérés.

L. GÉNARD
10, Rue St-Germain, 10
NANTERRE
CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres
Pièces détachées
TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON
Électricité et Téléphone

ÉLEVAGE DES BERGÈRES
5, Rue de la Croix — NANTERRE
Spécialités de l'ANDALOUSE BLEUE et de LA MOSKOVA (Faverolles, Type unique, Brahma herminé à Manchettes
Médailles d'argent (expositions internationales d'apiculture, Paris 1896-97-98)

CEUFS A COUVER (Andalous bleue..... 0 fr 50 pièce
La Moskova..... 0 40 »
Autres Races ponduses 0 25 »
POUSSINS, COQUELETS & POULETTES A VENDRE
Œufs frais du jour garantis, pour enfants et malades

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL
Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V^e BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL
SUCCESEUR

SPECIALITÉ POUR ÉPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES
PRIX : 5 FRANCS le MÈTRE CUBE

NANTERRE Maison, boul. du Midi, 26, avec jardin, M. à pr. 6000 fr., à adj. Ch. des Not. de Paris, 18 avril 1899, M^r Donnay, not. à Paris, 9, r. Villiers.

AVIS Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, chez M. L. CHAUVEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les Propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Imp. E. HUBY, 22, rue de Maurepas, Rueil et 36, rue St-Germain, Nanterre.

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES
la VÉRITABLE
TISANE
DÉPURATIVE CONCENTRÉE des
QUAKERS
BIEN SUPÉRIEURE
AUX AUTRES, Agréable à prendre.
RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS
dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'impureté du sang.
Vente au Gros : 1, STATE-ONIS, 200, Pearl Street, NEW-YORK.
FRANCE, 200, Rue Saint-Antoine, PARIS.

son appartenant à M. Bruyère, charbon, pour solder toute cette partie, qui est dans l'ombre absolue et où il est arrivé plusieurs accidents assez graves, rue Paul-Bert au coin de la rue de Colombes, route de Cherbourg, près de la station-abri du tramway et de la limite des deux départements et rue Fernando.

Le Conseil adopte les conclusions de la commission.

M. Caroni donne lecture de différentes lettres de propriétaires offrant des terrains pour échange ou pour création de rues.

Le Conseil adopte les conclusions de la Commission à ce sujet.

La Commission émet un avis favorable à la construction de l'égout de la rue Béquet, cette question est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

La Commission est favorable à la création de bornes-fontaines, route n° 10 une autre chemin 192 (Petit-Nanterre), une troisième route de Paris (en face la maison Nicolas) et une bouche d'incendie rue Paul-Bert au coin de la rue du Sergent-Bobillot.

Le Conseil adopte.

La Commission est favorable à l'arrachage de deux arbres boulevard du Nord, près la maison qui fait le coin de la rue Rigaud, ces arbres cachant le bec de gaz placé à cet endroit et l'empêchant d'être éclairé suffisamment.

Le Conseil adopte.

La Commission demande l'établissement de quatre tableaux pour afficher les actes administratifs au Petit-Nanterre et dans le quartier du rond-point des Bergères.

Le Conseil adopte.

La Commission est d'avis que l'enlèvement des ordures soit fait une fois par semaine dans le quartier du rond-point des Bergères.

Le Conseil adopte.

Sur la proposition du président le Conseil vote des remerciements et des félicitations au rapporteur pour la clarté de son rapport.

Rapport de la Commission des Eaux et du Gaz

La parole est ensuite donnée à M. Labouvier, rapporteur de la Commission des eaux de source, qui s'exprime en ces termes :

décourager par les résistances qu'ils ont rencontrées. Je dirais même, si je ne craignais de blesser moi-même, que leurs recherches dans des réservoirs et des canalisations en partie ruinées n'ont pas toujours été sans danger.

Je demanderais en outre la fermeture du réservoir qui existe sur le Mont-Valérien afin d'empêcher que l'on puisse de nouveau infecter cette eau en y jetant des débris d'abattoir comme cela s'est produit il y a peu de temps.

A la suite de ce rapport M. Caroni donne lecture d'une lettre de M. Chausson, propriétaire des sources, retrouvée dans les papiers de M. Rotty et laissée sans réponse par ce dernier, et qui date de plus de trois mois.

M. Caroni apprécie durement la conduite de M. Rotty, s'attribuant à la réunion de samedi dernier la paternité de ce projet.

M. le Président dit que puisqu'il remplit les fonctions de son adjoint, il donnera probablement satisfaction à la Commission, et, après avoir adressé ces remerciements aux membres de la Commission, met aux voix l'adoption des conclusions du rapport de la Commission des eaux de source.

Le Conseil adopte.

M. Hennape donne lecture d'une lettre de Mme Hortensia Gallemache, publiciste, professeur de coupe et de sténographie, offrant sous certaines conditions, ses services pour organiser des cours de coupe et de sténographie.

L'examen de cette lettre est renvoyée à la commission compétente.

M. Hennape donne connaissance au Conseil de la liste des lots déjà offerts pour la tombola au profit de la Crèche communale, il prie les conseillers de patronner le plus possible cette œuvre humanitaire ; il annonce qu'à cause des élections qui doivent se faire le jour du tirage, il en demandera le renvoi à une date ultérieure.

M. Hennape donne lecture de la lettre suivante, motivée par un article du journal Paris-Ouest :

Nanterre, 27 mars 1899.

Monsieur le Procureur de la République,

On me communique un journal intitulé Paris-Ouest, dont le siège est à Courbevoie, boulevard Bineau, 112 et 114.

Sous la rubrique Nanterre, signé Auto-Lux, se trouve un article intitulé « Incendie » que j'ai l'avantage de vous envoyer.

Le ressort de cet article que depuis le 21 janvier de cette année, ce serait le 53^e sinistre qui se produirait dans la commune et (dit l'article) la population en est très effrayée.

Je signale en outre le danger de ne pas avoir de Conseil pouvant délibérer convenablement sur une question d'acquisition importante, au cas où dans l'intervalle des élections complémentaires, l'acquisition du square de la Gare, viendrait à être agitée. Il sait, ajoute-t-il, que des propositions faites par certaines personnalités voulant y élever des constructions a été faite à la Compagnie de l'Ouest.

Il signalait en outre le danger de ne pouvoir se prononcer sur la solution des affaires urgentes déposées au Conseil, déclina ainsi toute responsabilité et la faisant retomber sur les agitateurs au cas où les intérêts communaux auraient à en souffrir.

Et surtout il tenait à rassurer les familles qui réclamaient depuis si longtemps des Ecoles pour leurs enfants et la solution conforme à la délibération presqu'unanime prise par le Conseil, aurait la suite qu'elle comporte.

En effet, le lendemain même paraissait l'Approbation préfectorale de la délibération du 3 mars et prescrivait une enquête sur ces projets.

Le Conseil prend acte de cette déclaration.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h. 12.

Pour copie conforme, LE MAIRE, A. HENNAPE.

Rouvelles Locales

Le Maire ayant reçu de M. le Préfet de police satisfaction pour un poste de police à établir. A cet effet, les présidents de société ont été convoqués à la Mairie dimanche matin pour s'entendre sur les jours à affecter à chacune d'elles pour les réunions et les assemblées générales et fêtes ou concerts donnés par elles.

Seule, la Nanterrienne n'a pas répondu à l'appel du Maire.

Dimanche, après-midi, les cultivateurs et propriétaires de terrains se sont réunis à la Mairie sur la convocation publique de M. Hennape et ont été mis au courant d'une lettre à lui adressée comme maire, concernant l'exposition à créer sur le plateau de Nanterre-Puteaux-Courbevoie.

Il a fourni des explications et a demandé à l'assemblée de désigner quatre membres pour se rendre compte si les propositions faites étaient sérieuses.

MM. Giroust, Le Blanc, Oursel, Duval et Francis Meussard ont été désignés et mardi soir à cinq heures, ils ont eu une réunion avec le maire, dans le cabinet de l'architecte de Paris et des promoteurs des projets.

MM. les intéressés seront sous peu convoqués à la Mairie.

Crèche communale GRANDE TOMBOLA

Prix du Billet : 25 CENTIMES en vente chez tous les commerçants de la ville

Malgré ses affirmations qu'il ne procéderait plus ainsi que jadis, M. Le Botmel, entrepreneur de vidanges à Ruell, a encore été surpris, déversant clandestinement des vidanges, sur le territoire de la commune, près le pont du chemin de fer de Rouen et dans les carrières de M. Girard.

Procès-verbal motivé lui a été dressé par la gendarmerie.

Les Réunions publiques

Au Plateau de Nanterre

La première réunion publique a eu lieu samedi dernier à la salle Macquet, avenue Félix-Faure; au milieu d'une affluente concourse d'éllecteurs.

Le citoyen Michel a été désigné par les habitants du quartier pour prendre la présidence de la réunion.

Cette élection a été contestée par M. Roy, prétendant que M. Michel n'avait pas le droit d'être du bureau, n'étant pas électeur à Nanterre.

M. Michel répond qu'en sa qualité de contribuable et même de gros contribuable, il a un intérêt des plus grands à cette question d'impôts.

M. Légeron est nommé premier assesseur.

M. Hiance, 2^e assesseur et M. Barbier, secrétaire.

M. Michel, président, prononce une allocution très spirituelle qui est applaudie par les assistants. Nous nous rappelons en outre qu'il a raconté que le premier fois qu'il vit M. Hennape, c'était dans le cabinet de M. Flouquet, alors président du conseil des ministres, il y a environ une vingtaine d'années et que déjà à cette époque, M. Hennape avait une telle réputation de ténacité dans ses demandes de subventions pour la commune, qu'il a aussitôt dit à M. Flouquet, lui Michel, que s'il voulait se débarrasser promptement de M. Hennape, il n'avait qu'à faire droit à sa demande, ce que M. Flouquet a fait du reste.

M. Vanier, remet au président une lettre de M. Nézet Laurent, expliquant que ce dernier a donné sa démission non pour les écoles, mais pour la salle des fêtes.

M. le Maire proteste énergiquement et dit que M. Nézet a donné sa démission motivée contre les groupes scolaires et la salle des fêtes et qu'il a chez lui, la lettre de M. Nézet, faisant foi de ce qu'il lui avance.

MM. Hébert et Lafargue, crient éperdue-ment que M. Hennape est un menteur.

M. Roy a à son tour la parole et lit un long mémoire qu'il a adressé, avec ses collègues, à M. le Préfet de la Seine, duquel il résulte que les conseillers démissionnaires n'ont pas mission parce qu'ils ne

voulaient pas de la salle des fêtes, qu'ils avaient réservé expressément la question d'emplacement afin de pouvoir revenir sur leur vote.

M. Vanier dit que ce n'est pas MM. Roy et Rotty qui ont entraîné les conseillers à quitter le Conseil.

Il nous chante un couplet d'une chanson à la mode :

Y'avait Landouillard
Y'avait moi
Nous étions sept
qui fait quelque peu sourire les assistants.

M. Noël, déclare vouloir des écoles mais non de la salle des fêtes, toutefois à une question précise qui lui est posée, il répond : « Nous avons voté la salle des fêtes parce qu'elle ne coûte rien à la commune. »

M. Hennape en prend acte.

M. Picard déclare qu'il ne veut pas d'impôts nouveaux, pas de nouvelle mairie, pas de salle des fêtes.

M. Cassier fait une déclaration identique.

M. Mantelet vient dire que M. Rotty étant malade l'a chargé de présenter ses excuses, qu'il s'en est venu à la réunion, mais qu'il a dû s'en retourner.

M. Hennape dit à propos de la pétition contre les groupes scolaires et la salle des fêtes, qu'il n'a pas cru devoir la faire connaître au Conseil, se réservant de demander l'enquête de commodo et incommodo.

Que, du reste, plusieurs personnes lui ont dit regretter avoir signé cette pétition, ne connaissant pas à cette époque les chiffres exacts de l'affaire, tels qu'ils sont publiés dans le compte rendu de la séance du 3 mars.

Somme de citer des noms, M. Hennape cite ceux de M. Gauss et de M. Rousseau.

M. Rousseau, candidat, présent dans la salle, vient dire, qu'en effet il avait signé la pétition sans la lire, confiant dans la parole de la personne qui la lui présentait, mais qu'il s'était aperçu, lors de la réunion du conseil du 3 mars, à laquelle il assistait, que les chiffres dont on lui avait parlé n'étaient pas exacts.

M. Hennape réplique victorieusement à toutes les allégations mensongères des conseillers démissionnaires.

Il prouve aux électeurs présents dans la salle que loin de nécessiter de nouveaux impôts, la salle des fêtes sera une source de bien-être et d'agréable jouissance pour la commune ; il cite l'exemple de Suresnes qui a aussi crié beaucoup contre la construction de sa salle des fêtes, maintenant occupée tous les dimanches par une Société ou par une autre et qui est actuellement appréciée favorablement par les habitants de cette ville.

Une borne-fontaine et une bouche d'incendie.

Que les écoles qui doivent se faire route de Paris, se construisent le plus rapidement possible.

Après échange de diverses idées sur ces questions et sur d'autres intéressant le quartier et sur lesquelles nous reviendrons plus tard, émises par MM. Bouchou, Hennape, Fumard, Debeaumarchais, Barrat, il est donné lecture de l'ordre du jour suivant qui a été acclamé à l'unanimité :

Ordre du jour du 3 avril 1899

Les électeurs réunis en séance publique, à la salle Duflou, chemin des Coudes,

Après avoir entendu les explications du citoyen Hennape, Approuvent le projet de groupes scolaires et de salle de réunion et en demandent l'exécution dans le plus bref délai possible.

Ils approuvent la conduite des conseillers restants.

L'ordre du jour étant voté, M. Bouchou est accepté comme candidat et M. Fumard est désigné par l'assemblée pour être candidat, s'il est possible de le faire porter sur la liste contre les réactionnaires.

Concours de Pêche à Versailles

Un grand concours de pêche organisé par la société des pêcheurs à la ligne de Versailles dite des « Chevaliers de la Gaulle », doit avoir lieu dans cette ville le dimanche 2 juillet prochain, de 9 h. 1/2 à midi 1/2, à la pièce d'eau des Suisses.

Ce concours est ouvert à toutes les sociétés et pêcheurs de France.

Les droits d'inscription pour y prendre part, doivent accompagner l'adhésion, et sont ainsi fixés :

1 fr. pour les pêcheurs faisant partie d'une société ;

5 fr. pour les pêcheurs ne faisant partie d'aucune société.

Un grand nombre de prix (médailles de vermeil, argent, bronze, diplômes et quantités d'objets de pêche) sera décerné aux vainqueurs.

Les inscriptions ou demandes de renseignements peuvent être adressées à MM. Cayssac, président, 8, rue de la Chancellerie.

Fourot, secrétaire, 35, rue Carnot.

La liste des adhésions sera close le 1^{er} juin 1899.

L'ouverture du Cours public et gratuit d'Apiculture (culture des abeilles), professé au jardin du Luxembourg, par MM. Sevalle et Saint-Pée, aura lieu le onze avril, à neuf heures du matin.

Les leçons seront continuées les mardis et samedis suivants.

Dispenses au titre des Industries d'Art. — Avis.

M. le Maire fait connaître à ceux de ses administrés que cette disposition est de nature à intéresser, que les jeunes gens qui se proposent de demander cette année la dispense au titre des Industries d'Art qui exercent leur profession dans le département de la Seine devront se faire inscrire, avant le 10 avril 1899, dernier délai.

Revue d'appel en 1899

AVIS

M. le ministre de la Guerre a décidé, à la date du 10 octobre 1898, qu'il sera procédé, en 1899, à une revue d'appel des hommes des services auxiliaires des classes 1878, 1888, 1896, 1898 et des hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1878.

La revue sera effectuée, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le Conseil de révision se réunira pour la formation de la classe 1899.

Les hommes atteints d'infirmités ou de blessures susceptibles de les rendre impropres au service militaire sont invités à le déclarer à la revue ; ils seront immédiatement visités en présence de la Commission de réforme qui statuera séance tenante sur les cas de réforme.

Les hommes soumis à la revue d'appel et qui seront présents dans l'une des communes du canton, seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, porteur de leur titre individuel, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine. Ils sont prévenus que le manquement à la revue d'appel les rend passibles de punitions disciplinaires.

Nous avons encore demandé s'il n'était pas possible de faire bénéficier les grands centres des cartes-télégrammes. Il est, en effet, très anormal que des communes telles que Neuilly, Boulogne, St-Denis, Vincennes, Saint-Mandé, Clichy, Levallois, Courbevoie, etc., etc., et d'autres dont la population est considérable, ne bénéficient pas de l'extension du service des cartes-télégrammes.

On nous objecte, je le sais, que la prolongation des tubes est une question d'argent et que l'administration ne se trouve pas dans la possibilité de faire face à cette dépense. Mais en attendant que les conditions budgétaires soient satisfaisantes, il serait, je crois, nécessaire d'étudier un service de cartes-télégrammes qui serait prolongé au moyen de nos tramways qui, munis de boîtes mobiles, permettraient de faire suivre à différentes heures de la journée les cartes télégraphiques de Paris dans la banlieue.

C'est le projet que je soumets à l'attention de l'administration.

Je demande en outre à M. le sous-secrétaire d'Etat, étant donné que le tarif des postes est de 35 centimes pour 350 grammes et celui des chemins de fer de 85 centimes pour un colis postal de 5 kilogr., s'il ne serait pas possible, entre les deux limites, d'avoir un prix intermédiaire et, d'accord avec l'administration des chemins de fer, de demander la création d'un tarif de 50 centimes jusqu'à 2 kilogrammes.

Le peu de place dont nous disposons nous empêche de reproduire les marques d'approbation dont le discours de M. Laloze a été émaillé, et les réponses spirituelles de ce député à quelques interruptions et ses conclusions très fines.

Nous nous sommes bornés à citer les améliorations qu'il préconise et nous nous joignons à ceux qui l'ont félicité pour ses heureuses idées.

E. H.

RÉFORMES POSTALES

M. Laloze, le jeune député de la Seine a prononcé un discours très applaudi, au cours de la discussion du budget des postes et télégraphes, nous en extrayons les passages suivants :

D'ailleurs, si l'administration procède prochainement, comme le demande l'honorable M. Groussier, à la réorganisation du service de Paris, elle pourrait en même temps réorganiser le service de banlieue et l'assimiler dans la mesure du possible à celui de Paris. Ainsi, pour la distribution des lettres, il serait possible, à mon sens, de faire porter les sacs directement des gares aux postes municipaux, qui sont situés près des communes soit, par exemple, aux bureaux de l'avenue de la Grande-Armée pour Neuilly, Auteuil et Boulogne, du Point-du-Jour pour Billancourt, etc., etc. ; en opérant ainsi une sorte de décentralisation sans passer par le bureau central de Paris, vous pourriez bénéficier, dans la première distribution, d'une heure ou deux et permettre au courrier de province, le plus important pour les gens d'affaires d'être distribué en banlieue à cette première distribution.

Je présenterai des observations identiques à propos du service des téléphones. La lenteur des communications, les difficultés que nous éprouvons à obtenir une communication rapide avec une autre commune de banlieue ou avec Paris nous ont mis dans la nécessité d'adresser des réclamations à l'administration. Je demande s'il n'est pas possible, ainsi que je le disais récemment dans une lettre, de créer un système extra muros ou tout au moins d'augmenter le nombre des fils de façon à faciliter les relations entre ces communes de banlieue et le centre de Paris.

Des déclarations ont également été prises au sujet du tarif d'installation qui est en ce moment trop élevé. J'ai dans mon dossier un très grand nombre d'exemples d'habitants de banlieue qui sollicitent une installation téléphonique et pour lesquels une somme de 400, 500 ou 600 fr. est exigée, parce que le rattachement de leur bureau se fait non au bureau secondaire, mais au bureau principal.

Quelquefois même ces personnes ont leurs locaux contigus à ceux de voisins ayant déjà le téléphone, et on leur fait payer néanmoins l'installation jusqu'au bureau principal. En outre, les formalités sont trop longues et l'administration est trop formaliste à ce sujet.

Des communes réclament la création de bureaux téléphoniques ; il leur a été répondu qu'une somme de 7 à 8,000 fr. était nécessaire ; mais la plupart d'entre elles n'ont pas un budget qui leur permette de trouver cette somme immédiatement. Je citerai Allorville notamment. Je sais bien qu'on leur a dit qu'elles récupéreraient en partie sur les bénéfices opérés la somme déboursée. Mais ne serait-il pas possible à l'Etat de créer ces bureaux téléphoniques ? L'Etat récupérerait lui-même ces sommes sur son propre budget, et les communes pourraient ainsi bénéficier tout de suite de ces installations.

Nous avons encore demandé s'il n'était pas possible de faire bénéficier les grands centres des cartes-télégrammes. Il est, en effet, très anormal que des communes telles que Neuilly, Boulogne, St-Denis, Vincennes, Saint-Mandé, Clichy, Levallois, Courbevoie, etc., etc., et d'autres dont la population est considérable, ne bénéficient pas de l'extension du service des cartes-télégrammes.

On nous objecte, je le sais, que la prolongation des tubes est une question d'argent et que l'administration ne se trouve pas dans la possibilité de faire face à cette dépense. Mais en attendant que les conditions budgétaires soient satisfaisantes, il serait, je crois, nécessaire d'étudier un service de cartes-télégrammes qui serait prolongé au moyen de nos tramways qui, munis de boîtes mobiles, permettraient de faire suivre à différentes heures de la journée les cartes télégraphiques de Paris dans la banlieue.

C'est le projet que je soumets à l'attention de l'administration.

Je demande en outre à M. le sous-secrétaire d'Etat, étant donné que le tarif des postes est de 35 centimes pour 350 grammes et celui des chemins de fer de 85 centimes pour un colis postal de 5 kilogr., s'il ne serait pas possible, entre les deux limites, d'avoir un prix intermédiaire et, d'accord avec l'administration des chemins de fer, de demander la création d'un tarif de 50 centimes jusqu'à 2 kilogrammes.